

## COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

### **Les vignettes pour embarcation nautique sont disponibles Ouverture exceptionnelle du bureau pour 2 samedis**

Estérel, le 1<sup>er</sup> mai 2019 – Les vignettes pour l'année 2019 pour les embarcations nautiques sont maintenant disponibles.

Veuillez-vous présenter à l'hôtel de ville d'Estérel du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 **ou les samedis 18 et 25 mai 2019 de 10 h 00 à 14 h 00**. Assurez-vous d'emporter avec vous une preuve de résidence et le permis d'embarcation de plaisance de Transports Canada pour chaque embarcation ou vérifier avec le bureau municipal que nous l'ayons déjà à votre dossier avant de vous déplacer. Toute embarcation doit être nettoyée préalablement à la mise à l'eau.

À noter que l'opération pour émettre les vignettes peut se faire par téléphone et Internet, mais qu'aucune vignette ne sera envoyée par la poste. Elles ne sont remises qu'en mains propres.

Le coût annuel des vignettes par embarcation est de 200 \$ par bateau ou motomarine et 175 \$ par ponton.

- 30 -

#### **Source et information :**

Ville d'Estérel  
450 228-3232